

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2015
DE 13 H 30 à 14 H 30

DELIBERATION N° 2015 - 30

Objet : Convention de financement du projet de centrale d'information voyageurs et billettique du Nord – Pas de Calais « PASS PASS Info » dans le cadre de l'appel à projets transports collectifs et mobilité durable.

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 20 Novembre 2015 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu le Budget Supplémentaire adopté le 15 juin 2015,

Vu la délibération 2015 – 11 portant sur le financement de la centrale SMIRT adopté le 15 juin 2015,

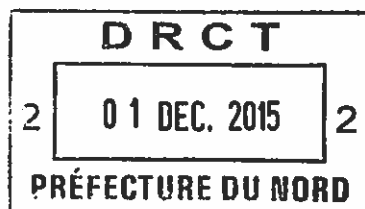
Vu le Budget Primitif 2016 adopté le 20 novembre 2015,

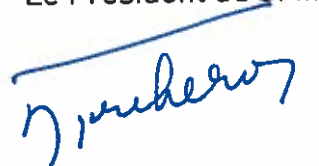
Vu la décision Ministérielle d'accorder une subvention de 1 060 000 Euros au SMIRT dans le cadre de l'Appel à Projets Transports Collectifs et Mobilité Durable, visée le 22 décembre 2014 par Madame Ségolène ROYAL et Monsieur Alain VIDALIES,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Président du SMIRT à signer la convention de financement relative au projet de centrale d'information voyageurs et billettique du Nord – Pas de Calais « PASS PASS Info » dans le cadre de l'Appel à Projets Transports Collectifs et Mobilité Durable, dont le projet est joint en annexe.

Le Président du SMIRT




Daniel PERCHERON